



Stade d'Aéromodélisme Régional de Creully B9 (SARC)

REGLEMENT D'UTILISATION DE LA PLATEFORME DE VOLS

Généralités

Le présent règlement a pour objet de définir les règles d'utilisation de la plateforme de vols gérée par l'Aéro Model Club du Bessin (AMCB).

Le règlement du SARC est commun à tous les utilisateurs autorisés.

L'organisation est calquée sur celle d'un aérodrome utilisé par plusieurs utilisateurs.

La plateforme comprend cinq zones distinctes règlementées :

- Le parking visiteurs.
- La zone réservée aux visiteurs.
- La zone camping réservée aux pilotes.
- La zone des installations liées à l'activité.
- Le parking des aéromodèles.
- Les pistes et taxiways.

La plateforme de vols de Creully dénommée « *Stade d'aéromodélisme Régional de Creully* » est réservée à la pratique exclusive de l'aéromodélisme radio commandé.

L'utilisation de la plateforme de vols est réservée exclusivement aux associations affiliées à la FFAM et autorisés par l'AMCB. Les utilisateurs doivent obligatoirement être titulaire de la licence FFAM en cours de validité et avoir régler le droit d'accès aux pistes.

Règles de fonctionnement de la piste

Par principe les vols se succèdent par ordre d'arrivée du pilote sur le site.

Avant tout allumage d'un émetteur, La pince de fréquence sera posée sur le panneau de contrôle et retiré dès l'émetteur éteint, sauf pour les émetteurs en 2,4. **Les conséquences financières provoquées par le non respect de cette consigne en cas d'incident ou d'accident seront supporté par l'auteur.**

Par principe les vols sont automatiquement effectués en solo. En cas de liste d'attente le vol ne devra pas excéder 10 minutes démarrage compris.

Les pilotes acceptant ou désirant voler simultanément se feront connaitre. Dans le cas de vols groupés les risques de collision sont mutuellement acceptés.

Le démarrage des moteurs est interdit tant sur le parking voitures que sur le parc aéromodèles. Touts les démarrages moteurs s'effectuent obligatoirement dans la zone réservée, soit à 20 mètres de la barrière visiteurs.

Les circuits de pistes et les évolutions se feront exclusivement au sud ouest, au nord, et au sud est des pistes.

Les aéromodèles doivent être maintenus en permanence en vue du pilote conformément aux conditions règlementaires d'insertion et d'évolution dans l'espace aérien des aéronefs civils ou de la défense non habités.

Pour les hélicoptères, l'écologie et les vols stationnaires se feront en dehors de la piste en service et éloignés du parc aéromodèles

Courtoisie

Dès l'arrivée sur le site chaque Pilote devra faire part aux pilotes présents de leurs intentions de vols.

Aucun moteur n'est mi en marche pendant un vol solo en cours, sans en avoir demandé l'accord du pilote en action. L'incident ou l'accident provoqué par le démarrage d'un moteur ou un vol intempestif pendant un vol solo annoncé sera supporté financièrement par l'auteur.

Les rodages et réglages de moteurs se feront en bout de parking aéromodèles.

Sécurité

Sont strictement interdit de survol : Le parc aéromodèles, le public, le parking autos, les modélistes en cours de récupération de leur modèle, **les engins agricoles en action, les chasseurs**, et toute personne pouvant se trouver dans la zone de survols.

Les pilotes en action doivent rester groupés en retrait de la piste coté parc des aéromodèles.

Les pilotes doivent annoncer les décollages et les atterrissages.

La piste doit rester dégagée, les récupérations d'aéromodèles ou toute autre action doivent se faire rapidement, et après avoir prévenu les pilotes en cours de vol.

Avant tout vol, les pilotes débutants, devront faire constater par un pilote confirmé, le bon état de fonctionnement de leur aéromodèle, et prouver leurs qualités de pilote, permettant d'assurer le déroulement normal d'un vol.

Les aéromodèles devront être conforme aux normes recommandées par la FFAM.

Les aéromodèles catégorie B et leur pilote devront être déclarés avant tout premier vol à huis clos, et être certifiés pour voler en présence de tiers.

Les non licenciés, les amis, la famille, les visiteurs, n'ont pas accès à la zone parking aéromodèles et aux pistes.

Le stationnement des voitures est interdit en dehors du parking autos.

Le stationnement des voitures et avions est interdit devant le passage réservé à la sécurité.

Les chiens doivent être obligatoirement tenus en laisse en dehors du parc aéromodèles.

Nuisances sonores

Les vols sont interdits avant 9 heure et après 19 heure, y compris pour les manifestations,

En termes de lutte contre les nuisances sonores les moteurs thermiques pleins régimes ne devront pas émettre plus de 94 dbA mesuré à 6 mètres de la machine. Après contrôle tout moteur révélant un bruit mesuré supérieur autorisé sera stoppé immédiatement et interdit jusqu'à mise aux normes. (Une fiche de contrôle de bruit par modèle pourra être établie).

Pour les réacteurs le rapport puissance/poids ne devra pas excéder 1,3. Le non respect de la norme entraîne l'interdiction de toute mise en marche du réacteur (Une fiche de conformité par modèle pourra être établie).

Respect

Respect des hobbies des autres. **Par tradition l'accès au terrain est strictement interdit le jour de l'ouverture de la chasse.**

Le plus grand respect et la meilleur courtoisie devra être entretenue avec nos riverains cultivateurs et chasseurs. Notre hobby à la particularité que nous ne pratiquons pas au dessus de nos installations, mais au dessus des propriétés riveraines. Sans cet espace de vol nous ne pourrions pas pratiquer notre activité. Le bon sens est de mise.

Respect des cultures. Les récupérations de modèles tombés hors de la plateforme de vols devront se faire avec les plus grandes précautions afin de ne pas causer de dégâts aux cultures, et laisser l'emplacement du crash propre et dénué de tous déchets.

Respect de tous ceux qui ont œuvré, se sont dépensé sans compter pour l'intérêt de l'aéromodélisme.

Acceptation du règlement

Toutes les règles du présent règlement sont empreintes de bon sens et doivent inciter à une vigilance permanente en faveur de la sécurité et du respect de tous.

Le non respect de l'une des clauses du présent règlement peut entraîner l'interdiction temporaire ou définitive d'accès à la plateforme de vols sans indemnité quelle-quelle soit.

Les règles de cette édition ne sont pas exhaustives. Toute clause nécessaire au bon fonctionnement de la plateforme, tant sur le plan de la loi, que de la sécurité, serait introduite.

Chaque utilisateur association ou particulier s'engage à respecter le présent règlement.

Date mise à jour : 25/11/2014